



PETITE-RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS

POLITIQUE GESTION DE LA SALLE D'ENTRAÎNEMENT

PROGRAMME D'ENTRAÎNEMENT :

Des programmes d'entraînement seront disponibles pour les membres, cela permet de mieux cibler leur entraînement, sans risquer des blessures, afin de favoriser l'atteinte des objectifs de chacun. Si vous désirez perdre du poids, être plus musclé, renforcer certains muscles ou tout simplement maintenir votre forme physique, tout est possible.

Possibilité de service d'accompagnement personnalisé sur demande.

SURVEILLANCE DU LOCAL :

Une surveillance du local se fera par caméra.

Une procédure est mise en place afin de valider l'état de la salle et des appareils à plusieurs reprises dans la semaine.

GESTION DU LOCAL :

- Les membres ont en leur possession une carte magnétique leur permettant l'accès à la salle d'entraînement;
- Un dépôt de 10\$ sera demandé à chaque membre pour la carte magnétique;
- Les utilisateurs doivent obligatoirement avoir une serviette (produits nettoyeurs sur place) pour essuyer leurs appareils, après utilisation;
- Le ménage se fait par la personne en charge du ménage à la municipalité;
- Des règlements sont mis à la vue de tous. Tout manquement aux règlements sera passible du retrait de la carte de membre;

- Possibilité de programmes d'entraînement personnalisés. Des frais seront chargés;
- Capacité de la salle est de 10 personnes à la fois;
- Des chartes d'entraînement sont installées sur les murs afin d'aider à la bonne pratique de certains mouvements;
- Il est interdit de circuler avec les bottes et les manteaux dans la salle, un espace à l'entrée est prévu à cet effet;
- Une douche est disponible, veuillez laisser les lieux propres après utilisation.
- La municipalité n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

FONCTIONNEMENT :

- Les gens doivent se présenter à la municipalité pour signer la fiche d'inscription, faire le paiement et remettre le dépôt de la carte magnétique. Les règlements et la carte magnétique leur seront remis;
- Les heures d'ouverture :
 - Du lundi au vendredi de 6h à 7h45 et de 16h à 22h
 - Samedi et Dimanche de 6h à 22h
 - Pour la période estivale (24 juin au 25 août) du dimanche au samedi de 6h à 22h
- Un livre des commentaires sera disponible dans la salle pour connaître les besoins des utilisateurs;
- Un système de caméra est installé afin de voir à la surveillance du local;
- Un registre des présences dans la salle sera prélevé lors des entrées et des sorties des membres au moment de passer la carte magnétique.

RÈGLEMENTS DE LA SALLE DE CONDITIONNEMENT

- Les heures d'ouverture sont :
 - Du lundi au vendredi de 6h à 7h45 et de 16h à 22h
 - Samedi et Dimanche de 6h à 22h
 - Pour la période estivale (24 juin au 25 août) du dimanche au samedi de 6h à 22h
- L'utilisation d'appareils de conditionnement est limitée à 25 minutes par personne et de 1h30 pour l'entraînement total.
- Pour votre sécurité, le port de vêtements appropriés est exigé.
- Les sacs de sports ne sont pas permis dans la salle de conditionnement.

- Par respect pour les autres usagers, vous devez nettoyer l'équipement après chaque utilisation.
 - L'utilisation des vestiaires est obligatoire.
- Une douche est mise à votre disposition et devra être utilisée de façon convenable. Il est important de laisser les lieux propres après l'utilisation.
- Il est interdit de manger dans la salle de conditionnement, mais il est permis de boire de l'eau ou des boissons énergétiques.
- L'utilisation de radios est interdite (outre celle en place). L'usage du baladeur est recommandé.
- Il est interdit de faire entrer une autre personne (un ami, visiteur, etc.) qui n'a pas sa carte de membre.
- Les jeunes âgés de 15 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte.
- Signaler immédiatement toute détérioration commise lors de l'utilisation de la salle / équipement ou constatée lors de votre arrivée sur les lieux.

Tout manquement à ces règlements peut entraîner l'annulation de votre abonnement.